

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

**Marché de Noël 2023 –
Tarifs exposants**

N° D_132_2023 (Commerce)

L'an deux mil vingt trois, le 09 octobre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 02 octobre deux mil vingt trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. REGUIG représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme CORNEILLAN représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par Mme IVAKHOFF, Mme CAMACHO représentée par M. MONIER, M. DOURET représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme MAIROT, Mme IN représentée par M. BELEK, M. POUVESLE représenté par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par Mme DA FONSECA, M. JÉGO représenté par M. ALBOUY, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme SAINTE ROSE

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

11 octobre 2023

La Ville de Montereau-fault-Yonne organisera un marché de Noël dans la salle Rustic, le week-end du 02 et 03 décembre 2023.

Dans ce cadre, il convient de fixer la participation financière des exposants.

Compte tenu de la situation économique toujours contrainte pour les artisans et entreprises durant cette année 2023, la ville de Montereau souhaite offrir la gratuité aux exposants participants du marché de Noël.

Il est donc proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission du 02 octobre 2023

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission du 03 octobre 2023

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

23

votants

35

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

- D'appliquer la gratuité aux exposants du Marché de Noël 2023
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son délégué, à signer tous actes et documents aux effets de la présente délibération

